



© ENSM

# 13



Métiers de la mer,  
formation  
et compétences



# Introduction

La filière maritime représente 92 milliards d'euros en valeur de production en 2020 et 360 000 emplois directs (les emplois liés au tourisme par exemple ne sont pas comptabilisés)<sup>1</sup>.

L'économie maritime française est composée de cinq secteurs dits « traditionnels » : le transport maritime, la pêche, l'industrie et la construction navale et nautique, les télécommunications/câbles sous-marins et les ressources énergétiques. Ces cinq secteurs sont complétés par cinq secteurs « émergents » tels que les ressources minérales, le tourisme, les biotechnologies, les énergies marines renouvelables et l'aquaculture<sup>2</sup>.

Pour atteindre l'objectif d'un développement durable de l'économie maritime, ces dix secteurs précités devront utiliser le dynamisme de dix autres secteurs qui leurs sont communs à savoir l'environnement, les infrastructures portuaires et les réseaux, les infrastructures en mer, les digues et polders, le numérique, les sciences et l'innovation, les services (assurance, courtage, droit et finance), la sûreté et la sécurité, la surveillance et enfin la formation.

Marin, chaudronnier, expert maritime, pilote maritime, lamaneur, réparateur de conteneur, assureur, courtier, ingénieur industriel, conducteur de grue, agent de transit maritime, agent maritime, mécanicien-réparateur de bateaux de plaisance, écailler, aquaculteur... Parmi les 900 métiers que propose la filière maritime, l'exercice de leur fonction se pratique aussi bien en mer que sur terre<sup>3</sup>.



1 - <https://www.cluster-maritime.fr>

2 - <https://www.cluster-maritime.fr>

3 - <https://www.pole-emploi.fr/actualites/la-semaine-de-lemploi-maritime.html>,  
<https://www.latouline.com/guide-metiers/transport-et-logistique-maritime/>

# I. Les métiers s'exerçant en mer

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les métiers de navigants compteraient, en 2017, plus de 36 000 marins qui exercent dans différents domaines, sur une grande variété de navires et remplissant de nombreuses missions : commerce, plaisance professionnelle, pêche, culture marine, etc.<sup>4</sup>.

## 1. Des métiers essentiels pour le développement de l'économie maritime

Les marins sont au cœur du développement de l'économie maritime et participent aux grands enjeux maritime tant au travers des approvisionnements alimentaires, des relations commerciales que de souveraineté nationale. « L'exercice de ces métiers est réglementé par le Secrétariat d'État chargé de la Mer, qui encadre également la filière de formation dédiée aux métiers navigants »<sup>5</sup>. « Tous ces métiers de navigation nécessitent des compétences techniques précises, des qualités humaines solides, ainsi qu'une grande capacité d'adaptation aux milieux, aux rythmes de travail et à l'innovation matérielle. Par ailleurs, les métiers de la mer sont de plus en plus tournés vers les questions de développement durable et de croissance bleue »<sup>6</sup>. « Le statut de marin est conditionné à la nationalité, l'aptitude physique, la qualification professionnelle et la moralité. Ce statut est justifié par la possession d'un livret professionnel maritime. Par ailleurs, il existe également une convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille »<sup>7</sup>.

Afin de répondre aux enjeux des métiers de navigant, la profession de marin répond à des conditions d'accès en fonction des conditions d'exercice de leurs fonctions. « Ces formations sont dispensées par un réseau d'établissements publics et d'organismes privés »<sup>8</sup>.

4 - <https://www.mer.gouv.fr/metiers-de-la-mer-formation-et-competences>

5 - <https://www.mer.gouv.fr/metiers-de-la-mer-formation-et-competences>

6 - <https://www.mer.gouv.fr/metiers-de-la-mer-formation-et-competences>

7 - <https://www.mer.gouv.fr/metiers-de-la-mer-formation-et-competences>

8 - <https://www.mer.gouv.fr/metiers-de-la-mer-formation-et-competences>

## A. Les acteurs de la formation

---

Plusieurs acteurs sont chargés d'encadrer et de réglementer les métiers de la mer ainsi que les formations nécessaires pour les exercer.

Les 26 directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)<sup>9</sup> mettent en œuvre les outils de planification, d'aménagement, de contrôle et de protection de l'État. Elles sont notamment chargées de délivrer le livret professionnel maritime.

Les 12 lycées professionnels maritimes<sup>10</sup> sont des établissements d'enseignement public, répartis sur les différentes façades maritimes de la métropole. Ils assurent la formation initiale secondaire (CAP maritime et Bac professionnel) et supérieure (BTS maritime) des élèves qui se destinent aux métiers de marins dans les secteurs de la pêche, du commerce, de la plaisance et des cultures marines.

Les établissements publics/privés en métropole et en Outre-mer<sup>11</sup> sont agréés par le ministère de la Mer pour dispenser des formations conduisant à des diplômes secondaires de l'enseignement maritime.

L'École nationale supérieure maritime (ENSM)<sup>12</sup> « dispense, par la voie de la formation initiale, des formations supérieures dans les domaines maritime et para-maritimes et forme ainsi les officiers de la marine marchande et des ingénieurs dans les nouvelles technologies »<sup>13</sup>.

---

9 - <https://www.fonction-publique.gouv.fr/directions-departementales-interministerielles-ddi>

10 - [https://www.mer.gouv.fr/organismes-de-formation-aux-metiers-de-la-mer#scroll-nav\\_2](https://www.mer.gouv.fr/organismes-de-formation-aux-metiers-de-la-mer#scroll-nav_2)

11 - [https://www.mer.gouv.fr/organismes-de-formation-aux-metiers-de-la-mer#scroll-nav\\_3](https://www.mer.gouv.fr/organismes-de-formation-aux-metiers-de-la-mer#scroll-nav_3)

12 - <https://www.supmaritime.fr>

13 - <https://www.mer.gouv.fr/metiers-de-la-mer-formation-et-competences>

## 2. Un régime spécial de sécurité sociale des marins : l'Établissement National des Invalides de la Marine (ÉNIM)

Les gens de mer marins exerçant au commerce, à la pêche, aux cultures marines, à la plaisance professionnelle sont affiliés au régime de l'ÉNIM<sup>14</sup>.

L'ÉNIM couvre les domaines de l'assurance maladie, la maternité, l'invalidité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, la vieillesse, le décès et l'action sociale<sup>15</sup>.

Il prend en charge les remboursements des soins en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité ou de maternité. Il calcule et verse les pensions d'invalidité. Il calcule le montant de la retraite et en effectue le versement mensuel. Il prévoit et verse des prestations d'actions sanitaires et sociales, en partenariat avec les Services sociaux maritimes. Il mène des campagnes de prévention santé et de risques professionnels maritimes en partenariat avec l'Institut maritime de prévention. Il procède à la taxation et au recouvrement des contributions et cotisations sociales des employeurs et marins non-salariés non assujettis à la déclaration sociale nominative (DSN)<sup>16</sup>.

L'ÉNIM compte en 2020, 489 794 affiliés maladie, dont 19 910 ayants droit, 28 645 marins actifs (36 800 dans l'année), 109 920 pensionnés, dont 107 375 de retraite et 7 507 d'invalidité<sup>17</sup>.

14 - <https://www.enim.eu/lenim/lenim-en-clin-doeil>

15 - <https://www.enim.eu/lenim/lenim-en-clin-doeil>

16 - <https://www.enim.eu/lenim/lenim-en-clin-doeil>

17 - [https://www.enim.eu/sites/default/files/fichiers\\_attaches/enim\\_-\\_rapport\\_dactivite\\_2020.pdf](https://www.enim.eu/sites/default/files/fichiers_attaches/enim_-_rapport_dactivite_2020.pdf) et [https://www.enim.eu/sites/default/files/fichiers\\_attaches/enim\\_-\\_chiffres\\_cles\\_2020.pdf](https://www.enim.eu/sites/default/files/fichiers_attaches/enim_-_chiffres_cles_2020.pdf)

## II. Les métiers s'exerçant à terre

Si les métiers de navigants sont naturellement essentiels pour le développement de l'économie maritime, il convient de préciser que les métiers de la mer sont également composés de métiers s'exerçant à terre. L'industrie et la construction navale (46 500 emplois) les secteurs du nautisme et de la plaisance (444 360 emplois direct), les ports et activités portuaires (40 000 emplois) et logistiques (87 950 emplois), les métiers à terre relatifs aux produits issue de la mer, les services financiers et juridiques (16 500 emplois)<sup>18</sup>.

Parmi ces secteurs, les industriels de la mer, « qui propose(nt) plus de 400 métiers nécessitant des formations spécifiques, sont confrontées aujourd'hui à un manque de compétences devenu structurel sur certaines activités clés, essentiellement ouvriers et techniciens, qu'il s'agisse de la maîtrise des fondamentaux ou des connaissances des caractéristiques et exigences de la construction navale. Ainsi, sur la soixantaine de formations initiales existantes, une dizaine seulement est spécifique à la filière navale et les passerelles entre les différentes filières de formation sont quasi inexistantes. (...)»

Aujourd'hui dans l'industrie navale, 16 métiers ont été identifiés comme étant en manque de ressources : chaudronnier, soudeur, tuyauteur, mécanicien naval, mécatronicien naval, peintre en construction navale, usineur/fraiseur/tourneur, électricien, appareilleur, technicien électronique, technicien de maintenance, technicien d'étude/projeteur, technicien d'étude/intégrateur-projeteur (nommé précédemment emménageur), technicien méthode, superviseur/conducteur de travaux, qualitatifien »<sup>19</sup>.

Dans le secteur du nautisme, il convient de relever quatre grandes familles de métiers :

- la production ;
- la maintenance et les services portuaires ;
- les services de loisirs ;
- le commerce.

Cette activité est surtout présente dans les zones côtières (PACA, Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire, Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, etc.). « Les entreprises dans le secteur d'activité de la production de navire de plaisance font appel à du personnel qualifié, capable de s'adapter aux évolutions technologiques. Quelques métiers, de la

18 - Sources CMF / Les chiffres 2021 s'appréhendent au regard de la situation sanitaire inédite de 2020 qui s'est répercutée sur le monde économique maritime.

19 - <https://www.cinav.fr/pourquoi-sorienter/>



conception à la construction d'un bateau : architecte ingénieur naval, stratifieur mouliste, menuisier, soudeur, chaudronnier, peintre. (...)

Le cœur de métier du nautisme est constitué des entreprises de réparation et de maintenance navale, de services portuaires ou d'arrimage et débarquement (services auxiliaires des transports par eau, manutention portuaire). Les activités de production, maintenance et services portuaires requièrent de la technicité. C'est pourquoi la moitié des emplois sont occupés par des ouvriers qualifiés. Les salaires y sont plus élevés par rapport aux autres activités du secteur. Malgré le surplus d'activité de la plaisance durant l'été, la saisonnalité en matière de maintenance et de services portuaires n'est pas très marquée. Elle est même quasiment inexistante dans les activités de réparation et de maintenance. Quelques métiers d'entretien et de réparation de bateaux : technicien de maintenance de bateaux de plaisance, électricien de maintenance, ajusteur mécanicien. (...)

Les services de loisirs constituent une part importante dans le domaine du nautisme. On y retrouve les entreprises de locations de bateaux ou d'articles de loisirs et de sport. Sont compris également les entreprises et associations d'activités sportives (la plongée, notamment). (...)

Ces activités sont extrêmement touristiques et l'emploi dans ce secteur est marqué par une très forte saisonnalité (juillet - août). La saison est très courte et un emploi saisonnier sur deux n'excède pas 2 mois. La majorité des contrats sont à durée déterminée. Moniteurs de voile, skippers... des métiers recherchés en période estivale ! »<sup>20</sup>.

Le secteur des énergies marines, « qui utilisent la force de l'eau et du vent ou transforment la biomasse, sont à l'aube de leur développement. Beaucoup de techniques sont encore à un stade expérimental ou de prototype »<sup>21</sup>. « La plupart des métiers de ce secteur n'apparaissent pas demander de compétences qui seraient radicalement nouvelles et pour lesquelles les formations n'existeraient pas. Les socles des savoirs fondamentaux généraux et techniques sont présents dans les référentiels de formation existants (similaires à d'autres secteurs professionnels : informaticiens, électriciens, mécaniciens, chefs de projets, etc<sup>22</sup>), seules des compétences additionnelles seront nécessaires »<sup>23</sup>. Appliqués au monde de la mer, ils prennent un intérêt particulier.

Les métiers sont très variés. Ils peuvent se ranger en trois catégories :

- L'installation en mer et le raccordement au réseau : pilote de barge, chef de pont, ingénieur forage, sondeur, treuilliste, grutier offshore, plongeur, scaphandrier, lamaneur, ensouilleur (pour enterrer un câble), électricien, monteur de brides d'ancrage, logisticien ;
- Études et essais : géomaticien, océanographe, biologiste marin, ingénieur éolien, architecte de fermes éoliennes, data manager, ingénieur de projet ;

20 - <https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/tourisme---loisirs---nautisme/nautisme/le-nautisme.html>

21 - <https://www.planete-energies.com/fr/medias/decryptages/les-metiers-des-energies-marines>

22 - <https://www.planete-energies.com/fr/medias/decryptages/les-metiers-des-energies-marines>

23 - <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-24619-etude-cereq-emr.pdf>

- Exploitation : responsable d'exploitation, technicien de maintenance, capitaine de navire de servitude (remorqueurs, baliseurs), pilote d'hélicoptère, plongeur, logisticien, responsable de stock<sup>24</sup>.

Les métiers portuaires (et logistiques) sont nombreux et variés et souvent méconnus<sup>25</sup>. « De nombreux acteurs interviennent dans le cadre du parcours de la marchandise, leur métier sont variés et complémentaires. Ensemble ils forment une chaîne d'acteurs dont chaque maillon est important. Leur objectif commun : organiser le transport de la marchandise, de son point de départ à son point d'arrivée, de la façon la plus compétitive, la plus sécurisée et la plus rapide possible »<sup>26</sup>.

Sans exhaustivité, les métiers portuaires peuvent être répartis de manière suivante :

- **Organiser le transport** : le commissionnaire de transport et le transitaire<sup>27</sup> ;
- **Transporter la marchandise** : l'armateur, le consignataire, l'agent maritime<sup>28</sup> ;
- **Organiser l'arrivée et accueillir le navire** : la capitainerie, le pilote (marin), le remorqueur (marin), le lamaneur (marin)<sup>29</sup> ;
- **Prendre en charge la marchandise** : l'opérateur du terminal, les ouvriers dockers ;
- **Gérer la sortie du terminal** : les autorités de contrôle, les opérateurs du transport par route, fer ou fleuve<sup>30</sup> ;
- **Les activités transverses** : l'informatique portuaire, l'aménagement portuaire, l'avitailleur, le collecteur de déchets, l'assureur maritime, le réparateur de conteneur...<sup>31</sup>

Le secteur des produits de la mer, sans compter les 15 000 emplois de marins pêcheurs, représentent 6 000 emplois dans 280 entreprises de mareyage (employé de marée, responsable qualité, acheteur criée, agréateur, préparateur de commande...) et 40 000 emplois dans 7 500 poissonneries et 8 000 rayons marée<sup>32</sup>.

Les services financiers, juridiques et autres secteurs industriels représentent 16 500 emplois<sup>33</sup>.

24 - <https://www.planete-energies.com/fr/medias/decryptages/les-metiers-des-energies-marines>

25 - <https://www.clicandsea.fr/blog-candidats/emploi-metiers-portuaires-1>

26 - <https://lehavreportcenter.com/wp-content/uploads/2020/12/Fiches-Metiers-PORT-CENTER-2017.pdf>

27 - <https://lehavreportcenter.com/wp-content/uploads/2020/12/Fiches-Metiers-PORT-CENTER-2017.pdf>

28 - <https://lehavreportcenter.com/wp-content/uploads/2020/12/Fiches-Metiers-PORT-CENTER-2017.pdf>

29 - <https://lehavreportcenter.com/wp-content/uploads/2020/12/Fiches-Metiers-PORT-CENTER-2017.pdf>

30 - <https://lehavreportcenter.com/wp-content/uploads/2020/12/Fiches-Metiers-PORT-CENTER-2017.pdf>

31 - <https://lehavreportcenter.com/wp-content/uploads/2020/12/Fiches-Metiers-PORT-CENTER-2017.pdf>

32 - <https://www.pavillonfrance.fr/qui-sommes-nous/chiffres-cles>

33 - Sources CMF / Les chiffres 2021 s'appréhendent au regard de la situation sanitaire inédite de 2020 qui s'est répercutée sur le monde économique maritime.

# III. Focus sur la formation et ses financements

Le particularisme du système français repose sur trois niveaux de formation : la formation initiale, la formation continue et la formation professionnelle<sup>34</sup>.

## 1. Formation initiale

### A. Définition

« La formation initiale désigne le cursus au cours duquel les étudiants apprennent les bases d'une profession, quelle qu'elle soit. Elle se déroule obligatoirement dans la continuité de sa scolarité »<sup>35</sup>.

Suivant la formation et/ou les établissements où elle se déroule, la durée est variable mais le cursus est suivi dans son intégralité et sans interruption.

Une formation inachevée ou interrompue depuis plus de deux ans ne sera plus considérée comme appartenant à un cursus de formation initiale mais de formation continue ou professionnelle<sup>36</sup>.

### B. Acteurs et constats de la filière maritime

La filière maritime connaît des difficultés de recrutement et d'attractivité de ses entreprises.

Un dialogue permanent entre le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les acteurs du monde économique s'avère utile afin de faire connaître les métiers de la filière maritime aux élèves et étudiants.

34 - <https://www.fin.fr/contenus/les-dossiers-du-nautisme/talents/la-formation-la-francaise/comprendre-la-formation-la-francaise-pour-les-metiers-du-nautisme>

35 - <https://www.je-change-de-metier.com/types-formations-france>

36 - <https://www.je-change-de-metier.com/types-formations-france>

La mise en place et la promotion des classes de mer auprès des élèves de l'enseignement secondaire, du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer) — diplôme de découverte de la culture maritime et des métiers de la mer — et un dialogue continu permettent de sensibiliser et de développer l'attractivité de la filière maritime auprès des élèves.

La création du label « Campus des métiers et des qualifications » a permis « d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue »<sup>37</sup>, qui sont centrées sur la filière maritime ou sur un secteur économique de l'économie maritime<sup>38</sup>.

## 2. Formation continue

*« La formation continue concerne plutôt des personnes déjà en activité ou possédant une expérience professionnelle, qu'il s'agisse de salariés, d'indépendants ou de demandeurs d'emploi et qui choisissent de reprendre des études »*<sup>39</sup>.

Ce type de formation permet d'améliorer ses compétences, d'en développer de nouvelles pour évoluer dans un emploi actuel, de compléter un cursus de formation initiale ou de préparer un projet de reconversion<sup>40</sup>.

37 - <https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-5075>

38 - <https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-5075>

39 - <https://www.je-change-de-metier.com/types-formations-france>

40 - <https://www.je-change-de-metier.com/types-formations-france>

## 3. Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue constitue une obligation nationale inscrite dans le Code du travail<sup>41</sup>.

### A. Définition

La formation professionnelle est un outil d'évolution disponible pour tous les actifs qu'ils soient salariés, indépendants, membres des professions libérales et des professions non-salariées, y compris ceux n'employant aucun salarié, ainsi que leurs conjoints collaborateurs ou leurs conjoints associés et aux travailleurs privés d'emploi<sup>42</sup>.

La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance<sup>43</sup>.

Sa mise en œuvre est liée à la situation de la personne. Elle nécessite le financement de la formation elle-même et la rémunération ou l'indemnisation de la personne durant cette formation<sup>44</sup>.

### B. Acteurs et financement de la formation professionnelle continue

Il existe de nombreux acteurs de la formation professionnelle continue<sup>45</sup>.

Chaque individu, qualifié d'apprenants, a le droit à une formation continue tout au long de sa vie professionnelle<sup>46</sup>.

Depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel<sup>47</sup>, les entreprises doivent verser leurs contributions de la formation professionnelle aux URSSAF, dans le cadre de la réforme de la

41 - Articles L6311-1 à L6316-5 du Code du travail.

42 - Article L6312-2 du Code du travail.

43 - Article L6311-1 du Code du travail.

44 - <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-dispositifs-de-financement-de-la-formation-continue-46264>

45 - <https://www.topformation.fr/guide/articles/les-differents-acteurs-de-la-formation-professionnelle-12081>

46 - <https://www.topformation.fr/guide/articles/les-differents-acteurs-de-la-formation-professionnelle-12081>

47 - <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037367660/>

formation professionnelle, qui ensuite reversera une partie de la somme à France compétences. L'ensemble des déclarations de ces contributions se fait via la déclaration sociale nominative (DSN). « France compétences doit assurer la répartition de la collecte des contributions légales à la formation professionnelle des employeurs et des travailleurs indépendants auprès des attributaires finaux en charge de ces différents dispositifs, organiser et financer le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés, contribuer au suivi et à l'évaluation de la qualité des actions de formations et d'émettre un avis sur le référentiel national visé et établir le répertoire national des certifications professionnelles et le répertoire spécifique »<sup>48</sup>. France compétences répartit ensuite la collecte auprès des attributaires finaux en charge de différents dispositifs :

- Pour la formation des demandeurs d'emploi : à l'État ;
- Pour le financement de l'apprentissage : aux Opérateurs de compétences (Opco), aux Régions et au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ;
- Pour le financement du reste de l'alternance (contrat de professionnalisation et pro A) : aux Opco ;
- Pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés : aux Opco ;
- Pour le compte personnel de formation (CPF) mobilisés par les salariés, les travailleurs indépendants ainsi que leurs conjoints collaborateurs ou les demandeurs d'emploi : à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) »<sup>49</sup>.

Les Opérateurs de compétences (OPCO) sont des groupements de branches professionnelles suivant des critères métiers, compétences, enjeux de formation et de mobilité. Ils sont compétents pour accompagner les entreprises dans leurs besoins en formation et financer l'apprentissage<sup>50</sup>. Il existe aujourd'hui 11 OPCO dont au moins 4 concernent la filière maritime :

- Opérateur de compétence pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires (OCAPIAT, pour le secteur de la pêche) ;
- OPCO inter industriel (2i, pour les industries de la mer) ;
- OPCO Mobilités (pour les secteurs du transport maritime, portuaire et logistique) ;
- OPCO AFDAS (le secteur des sports nautique) ; « Les branches professionnelles ont pour mission de définir les garanties applicables aux salariés employés par les entreprises relevant de leur champ d'application. La loi Avenir professionnel renforce leur rôle en matière de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), d'élaboration des certifications professionnelles, de pilotage et du financement de l'apprentissage »<sup>51</sup>.

48 - [https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/CFPTA-Guide\\_Declarant.pdf](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/CFPTA-Guide_Declarant.pdf)

49 - [https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/CFPTA-Guide\\_Declarant.pdf](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/CFPTA-Guide_Declarant.pdf)

50 - <https://formation-professionnelle.universite-lyon.fr/Conseil/Le-role-des-Operateurs-de-competences-OPCO-dans-la-formation-professionnelle>

51 - <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/>

Les organismes de formation, publics ou privés, spécialisés dans la formation professionnelle dans un ou plusieurs secteurs de l'économie maritime.

Deux ministères ont en charge la formation professionnelle continue :

le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion qui met en place la politique liée à la formation professionnelle<sup>52</sup>.

- le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place et déploie le financement de la formation professionnelle initiale et continue (ce sont notamment les groupes d'établissements (GRETA) qui assurent cette mission)<sup>53</sup>.

Les Régions détiennent une compétence de coordination sur leur territoire des politiques de formation professionnelle, notamment au travers du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles<sup>54</sup>.

Pôle emploi est le service public de l'emploi en France. Afin de favoriser la réinsertion professionnelle et l'employabilité, il peut préconiser une formation professionnelle<sup>55</sup>.

Le développement de la filière maritime doit être coordonné avec l'ensemble de ces acteurs autour d'objectifs quantifiables et cohérents, à la fois globaux et par secteurs économiques maritimes, à court, moyen et long termes.

---

52 - <https://www.topformation.fr/guide/articles/les-differents-acteurs-de-la-formation-professionnelle-12081>

53 - <https://www.topformation.fr/guide/articles/les-differents-acteurs-de-la-formation-professionnelle-12081>

54 - <https://www.francecompetences.fr/la-formation-professionnelle/qui-fait-quoi/>

55 - <https://www.pole-emploi.org/poleemploi/>

# Conclusion

Une partie des métiers de la filière maritime va devoir se transformer en intégrant des compétences numériques, écologiques, technologiques qui sont au cœur de la transition que connaît le XXI<sup>e</sup> siècle. Cela devrait se traduire par une intégration de ces compétences dans les référentiels et programmes de formation<sup>56</sup>.

Il existe de fortes tensions sur les métiers de la mer, tant sur les professions de navigants (au commerce, à la pêche, aux cultures marines et à la plaisance) qu'au sein des secteurs industriels. À titre d'exemple dans l'industrie navale, 16 métiers ont été identifiés comme étant en manque de ressources : chaudronnier, soudeur, tuyauteur, mécanicien naval, mécatronicien naval, peintre en construction navale, usineur/fraiseur/tourneur, électricien, appareilleur, technicien électronique, technicien de maintenance, technicien d'étude/projeteur, technicien d'étude/intégrateur-projeteur (nommé précédemment emménageur), technicien méthode, superviseur/conducteur de travaux, qualitatif<sup>57</sup>.

En outre, l'offre de formation doit parfois être adaptée, à l'image du développement de nouvelles activités telles que le secteur des énergies maritimes renouvelables, des biotechnologies, des carburants alternatifs, des changements technologiques. Dans les métiers des industriels de la mer, beaucoup d'entreprises insistent sur la perte de savoir-faire et sur la maîtrise insuffisante<sup>58</sup>.

Les entreprises qui le peuvent ont de plus en plus recours à une formation initiale interne, coûteuse et chronophage, même si les modalités de formation par apprentissage sont plébiscitées pour que les formations répondent encore mieux aux besoins des entreprises<sup>59</sup>.

La féminisation des emplois reste un enjeu important pour la filière maritime.

Et enfin, l'importance des compétences transverses, savoirs être et « *soft skills* » (travail collaboratif, rigueur) est systématiquement soulignée par les entreprises<sup>60</sup>.



56 - BERERA Federico, Jean DELPECH de SAINT GUILHEM, La formation initiale à l'aune des nouveaux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et dans une perspective de souveraineté renforcée de la France : état des lieux et politiques territoriales, IGESR, Octobre 2021

57 - <https://www.cinav.fr/pourquoi-sorienter/>

58 - BERERA Federico, Jean DELPECH de SAINT GUILHEM, La formation initiale à l'aune des nouveaux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et dans une perspective de souveraineté renforcée de la France : état des lieux et politiques territoriales, IGESR, Octobre 2021

59 - *Ibid.*

60 - *Ibid.*



**Conception graphique - réalisation :**

Eric PARRAIN - Martine PILIBOSSIAN

DSAF / DPSG / Bureau Audiovisuel, Édition, Communication / Section Édition

Avril 2023.





SECRETARIAT  
GÉNÉRAL  
DE LA *mer*

20, avenue de Ségur - 75007 Paris

Twitter : @SGMer